

# L'essentiel du projet de loi

## relatif à la transition énergétique pour la croissance verte et des politiques et moyens de déploiement de la transition

*Novembre 2014*



- La transition énergétique vise à préparer l'après pétrole et à instaurer un nouveau modèle énergétique français, plus robuste et plus durable face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'évolution des prix, à l'épuisement des ressources et aux impératifs de la protection de l'environnement.
- Le projet de loi fixe les grands objectifs de ce nouveau modèle énergétique et mobilise les moyens pour les atteindre. Elle établit une stratégie faiblement émettrice en CO<sub>2</sub>, appelée stratégie bas carbone. Une programmation pluriannuelle de l'énergie définira les conditions dans lesquelles les objectifs de la loi seront atteints

## 2

### 2 nouveaux outils de pilotage

#### La stratégie de développement bas carbone

L'État va fixer des objectifs de long terme (facteur 4) et par périodes de 5 ans, les plafonds d'émissions (budgets-carbone) que la France ne doit pas dépasser. Pour respecter ces plafonds, une stratégie dite bas carbone sera établie pour trois périodes de 5 ans successives. Les politiques nationales en matière de transports, d'aménagement, de production d'énergie, d'agriculture prendront en compte cette stratégie.

*Pour ces deux outils, les périodes seront 2015/2016-2028 ; 2018-2023 ; 2024-2028, etc.*

#### La programmation pluriannuelle de l'énergie

Le projet de loi fusionne les exercices de programmation existants dans tous les secteurs de l'énergie (électricité) dans un outil unique qui comporte plusieurs volets : amélioration de l'efficacité énergétique et économies d'énergie ; sécurité d'approvisionnement ; soutien à l'exploitation des énergies renouvelables ; le développement et l'optimisation. La programmation pluriannuelle de l'énergie sera établie pour deux périodes de 5 ans successives.

# Réussir la transition énergétique : des objectifs clairs et volontaires



OBJECTIF DE LA LOI

**-40% ÉMISSIONS  
DE GAZ À EFFET DE SERRE  
ENTRE 1990 ET 2030**

@ecologiEnergie - #LOIROYAL #VOTREENERGIE

**DIMINUTION DE NOTRE  
CONSOMMATION D'ÉNERGIE**



OBJECTIF DE LA LOI

**-20%  
En 2030**      **-50%  
EN 2050**

@ecologiEnergie - #LOIROYAL #VOTREENERGIE

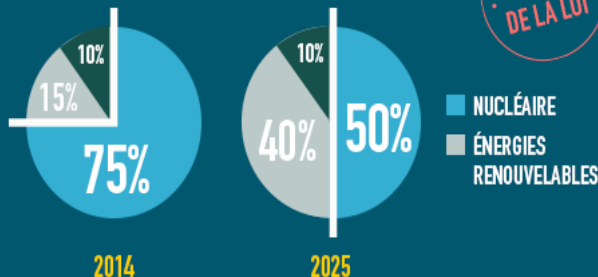


OBJECTIF DE LA LOI

**-30% CONSOMMATION  
ÉNERGIES FOSSILES  
EN QUINZE ANS**

@ecologiEnergie - #LOIROYAL #VOTREENERGIE

**50% DE NUCLÉAIRE EN 2025**



OBJECTIF DE LA LOI

2014

2025

■ NUCLÉAIRE  
■ ÉNERGIES  
RENOUVELABLES

@ecologiEnergie - #LOIROYAL #VOTREENERGIE



OBJECTIF DE LA LOI

**1/3 DE L'ÉNERGIE  
QUE NOUS CONSOMMONS  
SERA RENOUELEBLE  
DANS QUINZE ANS**

@ecologiEnergie - #LOIROYAL #VOTREENERGIE

# Réussir la transition énergétique : agir dès maintenant

La transition énergétique s'articule autour :

- de l'État, qui se dote de nouveaux outils de pilotage et s'engage aux côtés des régions à travers un volet transition énergétique ambitieux dans les contrats de plan État-régions ;
- des collectivités locales, qui portent et animent des projets locaux avec les habitants. Les plans climat air énergie territoriaux deviennent de la compétence exclusive des intercommunalités et constituent leur cadre d'action en matière de transition énergétique ;
- des entreprises, notamment les filières industrielles, qui vont bénéficier d'un fort soutien (procédures simplifiées, délais de recours raccourcis, appels d'offres, financement facilité, accompagnement technique) ;
- des citoyens, qui seront mieux informés. Ils auront aussi accès à des aides financières et techniques pour faciliter leur implication dans la production locale d'énergies renouvelables, l'achat de véhicules propres, la rénovation des logements et la lutte contre la précarité énergétique.

**SANS ATTENDRE LE VOTE DEFINITIF DE LA LOI DES MOYENS FINANCIERS NOUVEAUX SONT MIS EN PLACE, DES DYNAMIQUES TERRITORIALES ET THEMATIQUES SONT IMPULSEES ET SOUTENUES**

## Bâtiment : rénover pour économiser l'énergie, faire baisser les factures et créer des emplois



### **PROMOTION DES BÂTIMENTS À ÉNERGIE POSITIVE**

Déploiement des bâtiments à énergie positive

### **TIERS FINANCEMENT**

Création d'un cadre opérationnel pour le tiers financement par des sociétés publiques.

### **URBANISME**

- Les règles d'urbanisme ne pourront plus faire obstacle aux travaux d'isolation des bâtiments ou d'installation de production d'énergie renouvelable (ces dérogations valent aussi pour les bâtiments publics).
- Les documents d'urbanisme pourront désormais prévoir que les nouvelles constructions soient à basse consommation ou à énergie positive.

### **RÉNOVATIONS LOURDES**

Profiter de la réalisation de travaux importants (réfection de toiture, ravalement de façade, extension de surface), pour améliorer significativement la performance énergétique de tous les bâtiments.

# Bâtiment : rénover pour économiser l'énergie, faire baisser les factures et créer des emplois

## **SECTEUR DU BÂTIMENT STIMULÉ PAR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE**

Des règles d'urbanisme sont simplifiées pour lever les freins à l'isolation des bâtiments

## **PLATES-FORMES TERRITORIALES DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE**

Ces plates-formes de la rénovation énergétique donneront aux consommateurs des conseils, des informations sur les financements et sur les artisans certifiés, mais aussi sur la façon de procéder à des audits énergétiques.

## **NOUVELLES CONSTRUCTIONS PUBLIQUES**

Elles seront exemplaires sur le plan énergétique et autant que possible à énergie positive.

## **GÉNÉRALISATION DE L'INFORMATION FOURNIE AUX CONSOMMATEURS**

Le déploiement des compteurs intelligents de gaz (Gazpar) et d'électricité (Linky) va permettre de mieux informer les usagers sur leur consommation.

## **AIDES POUR LES MÉNAGES MODESTES**

La création d'un fonds de garantie pour la rénovation énergétique permettra d'aider au financement des travaux dans les logements.

## **CRÉATION D'UN CARNET DE SUIVI ET D'ENTRETIEN DU LOGEMENT**

La création de ce carnet numérique du logement permet d'en améliorer la connaissance et de favoriser la réalisation de travaux de performance énergétique.

### DES ACTIONS IMMÉDIATES

#### DES LOGEMENTS MIEUX ISOLÉS ET DES FACTURES EN BAISSÉ

Le crédit d'impôt transition énergétique (CITE) permettra de se voir rembourser 30% du montant des travaux de rénovation énergétique. Les travaux pris en compte s'élèvent jusqu'à 8 000 € pour une personne seule et 16 000 € pour un couple.

La relance de l'écoprêt à taux zéro (septembre 2014) permet aux propriétaires de bénéficier d'un prêt à taux zéro pouvant atteindre 30 000 € pour réaliser des travaux de rénovation énergétique.

### DES ACTIONS IMMÉDIATES

Depuis le 1<sup>er</sup> août 2014, le fonds d'épargne de la Caisse des dépôts et consignations, d'un montant de 5 milliards d'euros, est réservé pour financer à un taux avantageux les projets contribuant à la transition énergétique.

### DES ACTIONS IMMÉDIATES

#### DEUX APPELS À PROJETS ONT ÉTÉ LANCÉS

- 200 territoires à énergie positive, pour favoriser les territoires qui visent à couvrir leurs besoins énergétiques pour la croissance verte par des ressources locales tout en réduisant leurs besoins en énergie au maximum.
- Plates-formes rénovation énergétique des logements pour créer ou renforcer les plates-formes locales, pour faciliter et accompagner le particulier dans son projet de rénovation.



## Développer les transports propres : améliorer la qualité de l'air et protéger la santé



### DEVELOPPEMENT DE POINTS DE RECHARGE

- Un objectif de disposer de 7 millions de points de recharge pour les voitures électriques en 2030
- Un équipement des nouveaux espaces de stationnement : les travaux dans les parkings des bâtiments existants devront être mis à profit pour installer des bornes. Les espaces de stationnement des zones commerciales existantes devront également être équipés.

### ÉNERGIES RENOUVELABLES

La France se fixe l'objectif que 10 % de l'énergie consommée dans tous les modes de transport provienne de sources renouvelables en 2020.

### RESTRICTION DE CIRCULATION

Des mesures de restriction de la circulation pourront être mises en œuvre dans les zones affectées par une mauvaise qualité de l'air.

### PLAN DE MOBILITÉ RURALE

Les territoires ruraux pourront se doter d'outils de concertation et de planification adaptés aux spécificités de l'espace rural.



# Développer les transports propres : améliorer la qualité de l'air et protéger la santé

## GRANDE DISTRIBUTION

Elle devra réduire ses émissions de gaz à effet de serre liées au transport et à la logistique, de 10 % d'ici à 2020 et de 20 % d'ici à 2025.

## FLOTTE DE VEHICULES

L'État et ses établissements publics devront respecter une part minimale de 50 % de véhicules propres, et notamment des véhicules électriques lors du renouvellement de leur flotte. Les collectivités locales s'engagent de leur côté à hauteur de 20 %.

## LOCATION DE VOITURES ET TAXIS

Les loueurs de voitures et les compagnies de taxis devront renouveler leurs flottes avec 10 % de véhicules propres

## PRIME À LA CONVERSION

Le bonus pour l'achat d'un véhicule électrique sera pérennisé et majoré lorsqu'il s'accompagne de la mise au rebut d'un véhicule polluant. Cet avantage supplémentaire sera octroyé dans les zones concernées par une mauvaise qualité de l'air en priorité.

## FRAIS DE DÉPLACEMENT

L'employeur va participer aux frais de déplacement de ses salariés en vélo ou en vélo électrique entre le domicile et le lieu de travail

## GÉNÉRALISATION DES PLANS DE MOBILITÉ

Ils seront généralisés pour favoriser le covoiturage et l'auto-partage.

### **BORNES DE RECHARGE**

Dès le mois de septembre 2014 au 31 décembre 2015, l'installation de bornes de recharge pour les voitures électriques par les particuliers bénéficiera d'un crédit d'impôt à hauteur de 30 % (projet de loi de finances - PLF 2015).

### **DES ACTIONS IMMÉDIATES**

Depuis le 1<sup>er</sup> août 2014, le fonds d'épargne de la Caisse des dépôts de 5 milliards d'euros est réservé pour financer à un taux avantageux les projets contribuant à la transition énergétique.

## Développer les énergies renouvelables : équilibrer nos énergies et valoriser les ressources des territoires

L'objectif est de 23 % en 2020 d'origine renouvelable et 32 % en 2030.



### HYDROÉLECTRICITE

La gestion des concessions hydroélectriques est modernisée :

- Possibilité de regroupement des contrats de concession à l'échelle des grandes vallées
- Prolongations en contrepartie d'investissements envisageables dans quelques cas,
- Création possible de sociétés d'économie mixte hydroélectriques

### SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES

Généraliser à toute la France de l'expérimentation du permis unique pour les éoliennes, les méthaniseurs et les installations soumises à la loi sur l'eau (dont les barrages).

### AIDES AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES MATURES

Création d'un nouveau dispositif de soutien aux énergies renouvelables (pour l'éolien terrestre, le solaire photovoltaïque etc.) : possibilité de vendre directement sur le marché, l'électricité produite tout en bénéficiant d'une prime.

### PARTICIPATION AUX PROJETS

Les communes et leurs intercommunalités pourront participer au capital d'une société anonyme dont l'objet social est la production d'énergies renouvelables.

La participation des habitants au capital des sociétés de projets pour les énergies renouvelables locales est favorisée.

## Lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire : de la conception des produits à leur recyclage



### Objectifs :

- Le découplage progressif entre la croissance économique et la consommation de matières premières.
- La réduction de 10 % des déchets ménagers et assimilés produits d'ici 2020.
- La valorisation de 55 % des déchets non dangereux en 2020 et 60 % en 2025.
- La valorisation de 70 % des déchets du bâtiment et des travaux publics à l'horizon 2020.
- La réduction de 50 % à l'horizon 2025 des quantités de déchets mis en décharge.

### FIN DES SACS PLASTIQUE À USAGE UNIQUE

À compter du 1er janvier 2016, la distribution de sacs plastique à usage unique sera interdite. La distribution d'ustensiles jetables de cuisine en matière plastique sera interdite à partir du 1er janvier 2020.

### TRI

Harmonisation progressive des schémas de collecte des collectivités territoriales pour faciliter le geste de tri au quotidien des citoyens.

### GASPILLAGE ALIMENTAIRE

- Généralisation du tri à la source des déchets alimentaires
- Mise en place d'un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les services de restauration collective, dont les cantines scolaires, géré par l'État et les collectivités territoriales.

### PAPIER

Exemplarité de l'État en matière d'approvisionnement de papier

## Lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire : de la conception des produits à leur recyclage

### **PRINCIPE DE PROXIMITÉ**

Renforcer le principe de proximité pour que les déchets soient traités aussi près que possible de leur lieu de production. L'objectif est de réduire les distances parcourues et les consommations d'énergie.

### **DÉCHETS DU BTP**

Créer un réseau de déchetteries professionnelles du BTP d'ici le 1er janvier 2017, en instaurant la reprise par les distributeurs de matériaux dans les sites de vente (ou à proximité) à destination des professionnels du BTP.

### **DÉCHETS VALORISÉS**

- Interdire la discrimination à l'encontre des matériaux issus de déchets valorisés, comme les plastiques recyclés dans des emballages ou les matériaux recyclés issus de bâtiments déconstruits.
- Favoriser la production d'énergie issue de la valorisation des déchets lorsqu'ils ne sont pas recyclables (réseaux de chaleur urbains, etc.) ainsi qu'une meilleure utilisation des déchets de bois.

### **LUTTE CONTRE L'OBSOLESCENCE PROGRAMMÉE**

L'amélioration de la conception des produits pour réduire leur impact environnemental et augmenter leur durée de vie

## **20 TERRITOIRES ZÉRO GASPILLAGE, ZÉRO DÉCHET**

Le premier appel à projets zéro gaspillage, zéro déchet a été lancé en juillet 2014. Il a pour objectif d'engager 20 territoires volontaires dans une démarche exemplaire et participative de réduction, réutilisation et recyclage de leurs déchets.



## Simplifier et clarifier les procédures pour gagner en efficacité et en compétitivité

Pour accélérer le déploiement de toutes les énergies renouvelables et les raccorder au réseau de transport et de distribution national, il est nécessaire d'ajuster le droit en vigueur. La situation des entreprises fortement consommatrices d'énergie et des ménages en situation de précarité fait l'objet de mesures spécifiques

### **GARANTIR LES MEILLEURS PRIX D'ÉLECTRICITÉ**

Garantir les meilleurs prix aux consommateurs grâce à la mise en place d'un nouveau mode de calcul des tarifs réglementés de vente d'électricité.

### **COMPÉTITIVITÉ**

Modulation de la part du tarif liée au transport et à la distribution de l'électricité pour les entreprises électro-intensives qui seront incitées par ailleurs à réduire leur consommation.

### **CHÈQUE ÉNERGIE**

Création d'un chèque énergie pour aider les ménages disposant de revenus modestes à payer leur facture

### **DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ**

Renforcement de l'association des collectivités territoriales en matière d'investissements dans les réseaux de distribution d'électricité.

### **PROCÉDURES ET DÉLAIS**

Procédures de clarification et de simplification : limitation des délais de recours, clarification des responsabilités des opérateurs....



# Energie nucléaire : renforcer la sûreté nucléaire et l'information des citoyens

Le projet de loi franchit une étape supplémentaire en matière de transparence et d'information des citoyens sur la sûreté nucléaire. Il crée les conditions d'un démantèlement et d'un stockage des déchets qui soient performants et exigeants en termes de protection de l'environnement.

## INFORMATION ET TRANSPARENCE

Information régulière des citoyens vivant à proximité des installations nucléaires sur la nature des risques, les mesures de prévention et de sécurité.

Pour les installations situées près des frontières, ouverture des commissions locales d'information (CLI) à des représentants vivant dans les pays voisins.

## CONTRÔLE ET SANCTION

Renforcement des moyens de contrôle et des pouvoirs de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN).

## DURÉE DE VIE DES CENTRALES NUCLÉAIRES

- Création d'un cadre réglementaire renforcé pour la poursuite de l'exploitation des installations nucléaires au-delà de 40 ans.

- Remise à plat de l'encadrement des mises à l'arrêt définitif des installations : le démantèlement des installations au plus vite après leur arrêt est privilégié.

## DIVERSIFICATION DES SOURCES D'ÉNERGIE

La loi permet de diversifier les sources d'énergie pour ramener la part du nucléaire à 50 % de la production d'électricité à l'horizon 2025. La capacité nucléaire installée est plafonnée à 63,2 GW (ce qui représente la capacité nucléaire installée actuelle).

## PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE (PPE)

La PPE fixera la part d'énergie produite par chaque moyen de production (nucléaire, hydraulique, biomasse, gaz, chaleur, carburants, éolien, photovoltaïque, etc.) avec pour objectif que l'énergie d'origine renouvelable représente 32 % de la consommation d'énergie finale en 2030.



# Gouvernance et planification: des cadres pour tracer l'action en associant tous les acteurs

Le projet de loi rénove profondément les outils de gouvernance nationale et territoriale pour permettre une définition plus partagée des politiques et objectifs. Les moyens d'actions des collectivités territoriales sont clarifiés et renforcés

## UN CADRE STRATEGIQUE NATIONAL

La stratégie nationale bas carbone fixera les trajectoires et plans d'actions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. La programmation pluri-annuelle de l'énergie traitera à la fois de la maîtrise de la demande et de la diversification des sources d'énergie, ainsi que de la sécurité d'approvisionnement, dans un cadre intégré à la différence des programmations actuelles. Des stratégies thématiques (hydrogène, biomasse, chaleur renouvelable etc...) seront élaborées dans ces cadres.

Ces outils donneront une visibilité sur 15 ou 10 ans et seront revus tous les 5 ans. Les parties prenantes seront associées à leur élaboration (via en particulier le CNTE), un comité d'experts indépendants sera créé, le Parlement sera informé.

## EVALUER, CONTROLER

Les outils de stratégie et programmation seront accompagnés d'évaluation ex ante de leurs impacts, en particulier environnementaux et économiques, et des bilans seront établis avant les révisions périodiques.

Un comité de gestion de la contribution au service public de l'électricité éclairera le gouvernement et le Parlement sur l'évolution des charges et recettes de la CSPE, sur l'évaluation des décisions de politique énergétique sur celle-ci.

# Gouvernance et planification: des cadres pour tracer l'action en associant tous les acteurs

## UN CADRE POUR LA PLANIFICATION TERRITORIALE

Le SRCAE, éventuellement intégré prochainement au schéma régional d'aménagement et développement durable du territoire, est complété par un Plan régional d'efficacité énergétique

Les PCET sont recentrés uniquement au niveau intercommunal, avec un objectif de couvrir tout le territoire, ils intègrent désormais la composante qualité de l'air → PCAET

Un réseau de plates-formes de rénovation énergétique est mis en place, prioritairement au niveau intercommunal

## DES OUTILS ET CHANTIERS POUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Affirmation de la compétence inter-communale pour la distribution de chaleur, élaboration d'un schéma de développement de la distribution de chaleur d'ici 2018

Formulation d'un droit d'accès à l'information utile pour les actions de transition énergétique, qui sera fournie par les gestionnaires de réseaux de transport et distribution de gaz et électricité

Participation facilitée aux projets de développement d'énergies renouvelables

## MOYENS FINANCIERS

- Rénovation des bâtiments et efficacité énergétique:
  - Plan de rénovation de l'habitat : budget de l'ANAH, abondement par les certificats d'économie d'énergie du programme Habiter mieux, relance de l'éco-PTZ, crédit d'impôt transition énergétique
  - nouvelle période des CEE 2015-2017 : objectif plus que doublé 700 TWh Cumac sur trois ans
- Prêts de la CDC aux collectivités territoriales (enveloppe de 5 G€), de la BPI aux entreprises
- Fonds de la transition énergétique et de la croissance verte de 1,5 G€, en cours de constitution (renforcement du fonds chaleur, soutien aux énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique, fonds de garantie de la rénovation énergétique...)
- Prime de conversion des vieux véhicules diesel
- Innovation : programme d'investissement d'avenir 2, 2,3 G€ pour la transition énergétique

## INITIATIVES: 4 APPELS A PROJETS

- Plates formes de la rénovation énergétique: AMI ADEME - régions
- Territoires zéro gaspillage, zéro déchet
- 1500 méthaniseurs sur trois ans
- Territoires à énergie positive pour la croissance verte